CSTB
le futur en construction

ORGANISME NOTIFIE N°0679

Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction

Certificat de constance des performances du produit 0679-CPR-0473

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

AUBRILAM S.A

83, rue Fontgiève
63057 CLERMOND FERRAND
France

et fabriqué(s) dans l'usine :

AUBRILAM S.A – 31, rue Guynemer – 43100 BRIOUDE -France

est (sont) soumi(s) par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation de la performance du (des) produit(s) de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste la (les) performance(s) du (des) produit(s), relative(s) à la (aux) caractéristique(s) essentielle(s) choisie(s) par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de cette (ces) performance(s) décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

« Document d'Evaluation Européen (DEE) 12-0017-00-0106 du 30/03/2016
complété de l'Evaluation Technique Européenne ETE-18/0016 délivrée le 01/03/2018 »

sont appliquées et que le(s) produit(s) satisfait(ont) à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 10 mai 2023, il se substitue au certificat précédemment délivré le 30 novembre 2018 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 10 mai 2023.

Par délégation
du Président

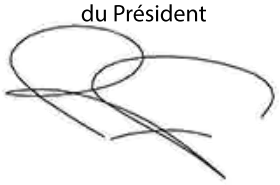

Florian RASSE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

cofrac
ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Certificat de constance des performances du produit 0679-CPR-0473

Moshi, Moshi XL, Siléa, Siléa XL, Mézenc, Nova, Jupiter, Sumu, Sumu XL, Dôme, Dome XL

Description produit

Catégorie d'utilisation :
Candélabre mixte bois-métal

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :
Voir ETE 18/0016

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS